L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT. — NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 8 AVRIL 1845.

PUBLIÉ PAR
MAGNE & WEISSE

CONDITIONS DE L'ABEILLE:
ABONNEMENT:
Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, deux fois par semaine, une année d'avance, 5

Le prix de l'abonnement est pour une année. Aucune année partielle, soit le journal seulement, soit sans almanacs, ne sera pas prise en considération, et ne le pas de l'abonné, à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES — Un pouce par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion répétée. Quel changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Carré de DIX lignes.

ABONNEMENT pour l'année aux annonces. Une annonce représentant magasin de détail: $60; les Banques, Compagnies d'assurances et autres institutions publiques $80; les agences de navires, les hôtels et bateaux à vapeur, et les maisons de commerce intérieur, les commissions, $50; les autres personnes ne payant à l'année qu'à l'avance.

Le privilège des souscripteurs aux annonces ne s'étend à aucun cas au-delà de trois lignes par semaine.

LES ANNONCES qui seront insérées dans la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, seront que faites à l'avance par ordre de la maison, comme de pharmacie et habillements, maisons de terrains à vendre, à louer ou à affermer, esclaves, chevaux, animaux, navires ou bateaux, enfin, tout ce qui ne peut pas être répété sans nuire au vendeur ou acheteur.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles plus ou moins éloignés, ne seront pas insérées, mais seront publiées, sans exception, à la date de leur ordre, et devront être payées par avance.

LES ANNONCES de candidature à des emplois publics et toutes annonces d'une nature politique, les dénonciations en général, doivent être payées, lorsqu'elles pourront être admises, payées en totalité de prix de insertion et d'avance.

CHEMIN A COULISSES DE CARROLLTON

AVIS.

Pendant les Courses qui commenceront Mardi, 8 Avril,

VU le grand nombre de passagers qui prennent les Chars à la rue Bienne, et la grande difficulté qu'éprouvent les chevaux à tirer un si lourd fardeau, et les délais et la confusion qu'occasionnent les passagers, la Compagnie a résolu qu'après le Lundi 7 Avril, les JOURS SEULEMENT, les CHARS commencent de partir du Bas de la rue Bienne.

En conséquence, les passagers sont notifiés que les Chars partiront du CERCLE TIVOLI SEULEMENT, aux heures suivantes:

A 8 h. 11 h. 2 h. 4 h. 5 h. 6 h. 7 h. 8 h. 9 h. 10 h. 11 h.

JOHN HAMPSON
Sup. & Ing. en chef.

R. DITTRICH,
Négociant Commissionnaire,
38, rue Royale.

WILLIAM DAVIDSON & CO.
AGENS EN COTON,
ET NEGOCIANTS COMMISSIONNAIRES,
Rue du Canal, No. 81. N. Orléans.

GENIE de ducre rafinée Boston—nouveau pain, en poudre, et en poudre, dans des boîtes de demi-livre, constamment en main, et à prix fixe.
NORCROSS & FOBBLE, st. Levée.

ROSES EN COTON.
Les souscripteurs aux actions de la Compagnie de coton de Mr. Vredenburgh & Co. à Jour de ce jour, les Billets les avant les mêmes.
FIELD & CO. 87 Vieille Levée.

VREDENBURGH & CO., No. 88, Vieille Levée, font des avances sur les consignations de sucre, coton, plombeau, mélasse &c. à Mr. Fleurot & Co. Paris, et à Mr. Fleurot & Co. Bordeaux. 1 jan—1 an

AVANCES sur les consignations à Bordeaux et à Paris à Mr. Fleurot & Co. MERLE, BYLLES & Co. 19, Tchoupitoulas

AVIS—Messieurs J. C. STOUSE et SEBASTIEN OBER, entreprenons associés dans notre maison, à dater de ce jour.
CHARLES OBER & Co
Nouvelle-Orléans, 1er septembre 1844—30

ET NEGOCIANTS COMMISSIONNAIRES,
Rue du Canal, No. 81. N. Orléans.

A VENDRE de sucre rafinée Boston—nouveau pain, en poudre, et en poudre, dans des boîtes demi-livre, constamment en main, et à prix fixe.
NORCROSS & FOBBLE, st. Levée.

ROSES EN COTON.
Les souscripteurs aux actions de la Compagnie de coton de Mr. Vredenburgh & Co. à Jour de ce jour, les Billets les avant les mêmes.
FIELD & CO. 87 Vieille Levée

VREDENBURGH & CO., No. 88, Vieille Levée, font des avances sur les consignations de sucre, coton, plombeau, mélasse &c. à Mr. Fleurot & Co. Paris, et à Mr. Fleurot & Co. Bordeaux. 1 jan—1 an

AVANCES sur les consignations à Bordeaux et à Paris à Mr. Fleurot & Co. MERLE, BYLLES & Co. 19, Tchoupitoulas

A VIS—Messieurs J. C. STOUSE et SEBASTIEN OBER, entreprenons associés dans notre maison, à dater de ce jour.
CHARLES OBER & Co
Nouvelle-Orléans, 1er septembre 1844—30

CHARLES OBER & Co